



1 Député et 8 Conseillers pour vous informer

Un geste fort de la part de nos 3 conseillers CPAS

La démission des trois conseillers CPAS de notre groupe nous attriste mais nous la comprenons parfaitement.

La rétention d'informations, le manque de transparence, le mépris affiché par le Bourgmestre à l'égard de nos conseillers (élus, nous le rappelons, par plus de 40% de citoyens) ont rendu la situation intenable.

Un dossier d'une telle importance financière, sociale et humaine se devait de faire l'objet d'un débat de fond avec l'ensemble des élus.

13.500.000€ d'investissement pour in fine **70 lits** dédiés aux citoyens chestrolais alors que notre groupe avait proposé à l'époque, la rénovation et l'agrandissement du home actuel pour un prix nettement inférieur et augmentant la capacité à **100 lits** uniquement pour les habitants de notre commune.

Un home géré par nos amis... pour nos amis?

Au vu de la composition du Conseil d'Administration de la future structure Chapitre 12, (pour rappel: 1 seul conseiller CPAS de la majorité) sur 6 représentants de Neufchâteau, on peut craindre :

1. pour la gestion: qui notre Bourgmestre va-t-il choisir pour gérer la future structure?
2. pour l'emploi: qui dans le personnel actuel sera repris? Qui d'autre va-t-on engager?
3. pour l'attribution des lits: y aura-t-il une liste de « privilégiés »?

Le CPAS prochainement vidé de sa substance?

Lorsque l'association Chapitre 12 aura repris en gérance le home, le lavoir, les crèches ... que restera-t-il de la mission propre au CPAS vis-à-vis des citoyens?

C'était pourtant un organe communal qui, jusqu'à présent, était au dessus de la mêlée politique et n'avait pour objectif que le bien-être de la population.

A présent, la sérénité n'est plus de mise.

Une présidente dépassée par les événements

Une décision concernant la géolocalisation des véhicules CPAS a été prise dans un premier temps, à **l'unanimité** par les Conseillers CPAS puis remise en question lors du Conseil suivant, suite à l'intervention du Bourgmestre.

Qui dirige le CPAS?

NOUVEAU : Rejoignez nous sur notre page facebook « L'énergie en plus »



Vos conseillers communaux

Y. EVRARD, A. MIGNON, J.-L., BORCEUX, M.C. CASTAGNE, P. OTJACQUES, E. MEUNIER, T. SALMON, A. GILLET, F. EVRARD.

Vos conseillers CPAS

O. WEYRICH, J.P. ENGLEBERT, J. DEVAHIF, V. HAUFERLIN.

Un déficit au centre du Lac sensiblement en baisse

C'est une excellente nouvelle: le déficit du Centre du Lac est en baisse 206.679,92€ (242.787,58€ en 2013). Cette baisse est relative à mettre en corrélation avec la diminution du coût énergétique (-16.000€), de l'eau (-3.000€) de la surveillance technique (-4.000€) et l'augmentation du taux d'occupation par l'ADEPS, et ce suite à l'augmentation de leur capacité d'hébergement (+ 19.000€).

Une ambiance de travail en souffrance

Depuis quelques temps, on peut constater

- Les départs de 4 employés communaux, dont un nommé,
- L'augmentation du nombre de congés de maladie de longue durée,
- Le licenciement d'une employée,
- Le départ en retraite anticipée d'un chef de service,
- La défection d'un Echevin expérimenté,
- La démission de la Présidente de l'asbl Centre du Lac.

Difficile de croire que tout va bien....

De plus, on annonce la réalisation d'un audit afin de vérifier les heures supplémentaires prestées et les congés pris par le personnel (coût 5.600€) ce qui ne rendra pas le climat plus propice à un travail serein.

Une méthode qui laisse perplexe

Faire table rase du passé aux frais du citoyen:

Des dossiers presque aboutis, sont abandonnés puis resurgissent sous une autre forme, faisant à nouveau l'objet d'études coûteuses. 3 exemples:

1. Le Home: projet ficelé fin 2012 :
Honoraires architecte = ± **98.000€**
2. Centre sportif: projet déposé chez le Ministre pour signature finale
Honoraires architecte = **155.708,06€**
3. L'étude de la vallée du lac: complètement aboutie en 2011 = **30.000€**
.... On la recommence en 2015: cherchez l'erreur!

Mais quel avenir réserve-t-on au Moulin Klepper, au Moulin banal, à l'Espace 29, ... ???

De l'entrave dans le travail des conseillers

A ce jour, 11 recours ont été introduits auprès des Ministres Furlan, Henry et Di Antonio:
Seuls quatre d'entre eux ont fait l'objet d'une réponse.

Notre accès aux dossiers est très limité (contenu parcellaire, délais de consultation réduits au minimum) alors que certains dossiers nécessiteraient un examen plus approfondi,

Les délais de transmission des pv de collège nous met régulièrement devant le fait accompli. Les décisions prises en Collège sont majoritairement appliquées dès avant approbation du PV.

L'attitude désobligeante du Bourgmestre et de certains de ses échevins lors des Conseils communaux, à l'égard de la minorité frôle la grossièreté et témoigne d'un réel manque de respect.

Comment présenter des comptes en boni?

Le boni budgétaire (**1.587.814,24€**) annoncé par le bourgmestre n'a rien d'exceptionnel.

Quelques explications concrètes parmi d'autres permettent de trouver l'origine de ce boni supérieur aux années antérieures:

- La situation exceptionnelle due à la création de la Zone de secours permet d'inscrire un montant de **437.258€** en recette: c'est un « one shot ». Il s'agit en fait du remboursement des avances faites par la ville en 2011, 2012.

- Les ventes de bois en augmentation de **113.166,93€**: il est toutefois opportun de s'interroger quant à l'impact de ces ventes sur les années futures.

- le remboursement anticipé des dividendes Soflux:
+ **65.000€**

- La conjoncture actuelle engendrée par:

- La diminution des frais de combustibles, un hiver doux qui a eu un impact sur l'achat de sel et autres prestations des ouvriers,

- La non indexation des salaires en 2014, font que des dépenses ont pu être diminuées: au total près de 100.000€ de « non » dépenses.

Enfin, à titre de comparaison les boni des années antérieures étaient de 981.599€ en 2011, 852.555€ en 2012, et 951.494€ en 2013. Le boni réel (recettes/dépenses) est de **332.950,35€**. Pour plus de détails rendez-vous sur notre page Facebook « L'énergie en plus ».

Bonne nouvelle pour 2015: bonne nouvelle, grâce à la renégociation du Fonds Reynders (compensation pour travailleurs frontaliers luxembourgeois) 298.353,49€ en 2014 la commune va engranger quasi le double du montant actuel soit près de 600.000€ en 2015.